

PROCÈS-VERBAL
56^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL
Assemblée régulière
14 novembre 2019 à 18 h 30
Hôpital de la Cité-de-la-Santé
Auditorium Réal-Dubord
1755 boulevard René Laennec, H7M 3L9, Laval

- PRÉSENTS :** M. Yves Carignan, président
M. Christian Gagné, secrétaire
- Mme Rose-Lise Arrelle
Dr Jacques Blais
M. Jean-Pierre Cormier
Mme Carole Ducharme
Louis Gaudreau
Mme Lynn Grégoire
Mme Johanne Goudreau
Dr Jean-René Houle
Mme Claire Pagé
- EXCUSÉ(S) :** M. Jean Bélanger
Mme Roxane Borgès Da Silva
Mme Corinne Favier
Mme Nathalie Gadbois
M. Gilles Tremblay
- INVITÉS(S) :** M. Alex Battaglini, directeur administratif de l'enseignement universitaire et de la recherche
Mme Geneviève Bélanger-Jasmin, directrice de la qualité, de la performance et de l'éthique par intérim et adjointe au PDG
Dr Martin Chénier, président du CMDP
M. Sylvain Simard, directeur des ressources financières
Dr Alain Turcotte, directeur des services professionnels
- RÉDACTION:** Mme Maryse Germain

1 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le quorum ayant été constaté, le président déclare l'assemblée régulière du 14 novembre 2019 ouverte à 18 h 30. Le président souhaite la bienvenue à Mme Lynn Grégoire, nouveau membre du conseil d'administration – Profil 3 – Compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines dont l'entrée en fonction était le 3 octobre 2019.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU JOUR DU 14 NOVEMBRE 2019

Document déposé :

- Projet_ODJ_CA_2019 11 14_v2

Le président dépose l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil d'administration du CISSS de Laval du

14 novembre 2019 pour adoption. À la demande du président, le point 7.1.5, *Adoption du rapport sur la Politique sur un environnement sans fumée du CISSS de Laval* est retiré de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 14 novembre 2019 avec le changement ci-haut noté.

3 HUIS CLOS

3.1 Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts est signalé par les membres du conseil d'administration.

3.2 Suivi du dossier des prolongations des statuts et privilèges (voir 7.2.6)

Dre Yoanna Skrobik, accompagnée de son avocate Me Marie-Ève Bélanger, se fait entendre par le conseil d'administration du CISSS de Laval concernant le dossier des prolongations des statuts et privilèges des médecins. Sa demande de renouvellement n'ayant pu faire l'objet d'une recommandation par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le président du CMDP a demandé la prorogation de son statut et de ses privilèges, plutôt qu'une prolongation d'un an comme pour la plupart des autres médecins.

Après délibération, il est décidé que le statut et les privilèges de Dre Skrobik seront prorogés par le dépôt de la résolution signé à cet effet le 8 novembre par M. Gagné par acte de délégation (résolution 2019-11-1617). Le conseil d'administration souhaite que le CMDP dispose du temps nécessaire à l'étude de la demande de renouvellement de Dre Skrobik et que, de son côté, celle-ci puisse continuer à pratiquer au sein de l'établissement pendant l'étude de sa demande.

Suivant l'étude de la demande de renouvellement par le CMDP, le dossier sera présenté de nouveau au conseil d'administration pour décision.

3.3 Démission d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 3.3_(1)_05-Lettre - Démission d'un médecin spécialiste - CMDP 12-11-19

Une demande de cessation définitive d'exercer sa profession dans l'établissement de la part d'un médecin spécialiste a été déposée en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2019 11 1618

Démission d'un médecin spécialiste membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE la demande du 11 novembre 2019 d'un membre du CMDP de cesser immédiatement et définitivement d'exercer sa profession dans l'établissement a été déposée en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le membre du CMDP demande d'être relevée du préavis de 60 jours prévu à l'article 254 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*;

ATTENDU QUE le départ immédiat du membre du CMDP n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux offerts à la population desservie par l'établissement et, qu'en vertu de l'article 255 de la LSSSS, l'établissement a le pouvoir de relever le membre du CMDP de son obligation de donner un préavis de 60 jours;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter la démission présentée à la séance extraordinaire du 12 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement la démission suivante :

Docteure Isabelle Désormeau, anesthésiologiste – Permis 00-416

STATUT : Membre actif

PRIVILÈGES DE PRATIQUE :

- Département : Anesthésie
- Installation de pratique principale : Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- Installation de pratique complémentaire : Nil
- Type ou nature des privilèges : Évaluation, traitement et suivi des patients
- Date : 11 novembre 2019

4 PÉRIODE DE QUESTIONS (1) ET PRÉSENTATION

4.1 Période de questions (1)

Aucune question est soumise par le public.

5 AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

5.1 Tableau de suivis

Document déposé:

- 5.1 SUIVI_TABLEAU_CA_2017-2019

Le tableau de suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé pour information.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 Rapport du président du conseil d'administration du CISSS de Laval

Le président, M. Yves Carignan informe les membres du conseil d'administration de sa participation à la Soirée des Prix distinction organisée par le conseil multidisciplinaire tenue le 5 novembre 2019. Il félicite l'ensemble des lauréats et des lauréates qui se sont distingués.

6.2 Rapport du président-directeur général du CISSS de Laval

M. Christian Gagné fait part de ses activités depuis le dernier conseil d'administration.

Plan d'action 2019-2024 de la Politique régionale de développement social

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique régionale de développement social (PRDS) à Laval a été dévoilé le

18 octobre 2019 par le maire de Laval, Marc Demers, le PDG du CISSS de Laval, et les membres du comité de pilotage. Le CISSS de Laval confirme de vouloir travailler de façon concertée afin de lutter contre les inégalités sociales et de santé. M. Gagné affirme que les bénéficiaires de ce plan d'action seront nombreux pour la population lavalloise.

Soirée-spectacle de la Fondation du Centre jeunesse de Laval

Le 24 octobre 2019, la Fondation du Centre jeunesse de Laval et du Centre de réadaptation en dépendance Laval a tenu sa grande soirée annuelle de financement en présence de la porte-parole de la Fondation, madame Charlotte Aubin, comédienne. Chaque année, plus de 1,900 jeunes bénéficient des services de la Fondation.

Soirée des Prix distinction du conseil multidisciplinaire

Le 5 novembre 2019, le président-directeur général a participé à la Soirée des Prix distinction organisée par le conseil multidisciplinaire en association avec la Direction des services multidisciplinaires et la Fondation Cité de la santé. Lors de cette soirée les lauréats et lauréates ont été dévoilés. Cette événement constitue une occasion exceptionnelle d'encourager et soutenir les membres du CM et l'organisation afin de reconnaître les initiatives de développement, d'engagement et de rayonnement professionnel.

Soirée de bienveillance Wema (signifiant bienveillance en swahili) de la Fondation de la Cité de la Santé

Le 7 novembre, M. Christian Gagné a participé à un événement qui a réuni plus de 450 personnes de la communauté d'affaires et du corps médical sur le site magique [d'Illumi](#). Cette soirée au profit de la Fondation Cité de la Santé contribuera au soutien et à l'amélioration des soins offerts par le CISSS de Laval en santé mentale et en traitement des dépendances.

7 AGENDA DE CONSENTEMENT

7.1 Gouvernance et affaires corporatives

7.1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 2019

Document déposé:

- 7.1.1_PV_Assemblée régulière_2019 10 17

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 2019 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 2019 comme présenté.

7.1.2 Adoption du calendrier des assemblées du conseil d'administration 2020-2021

Document déposé:

- 7.1.2_(1)_CA_Calendrier_2020-2021_abrégé

Le calendrier 2020-2021 des rencontres régulières du conseil d'administration est déposé pour adoption.

RÉSOLUTION: 2019 11 1619

Adoption du calendrier des assemblées du conseil d'administration 2020-2021

ATTENDU QUE l'article 176 de la LSSS régit les séances du conseil d'administration;

ATTENDU QU'un projet de calendrier 2020-2021 des réunions du conseil d'administration du CISSS de Laval est proposé;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et des services sociaux de Laval adopte unanimement le calendrier 2020-2021 et ses modalités (annexe 1).

7.1.3 Nomination d'un membre désigné au conseil d'administration du CISSS de Laval

Toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat. Lorsqu'il s'agit d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace.

RÉSOLUTION: 2019 11 1620

Nomination d'un membre désigné au conseil d'administration du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit combler par résolution toute vacance d'un membre désigné survenant en cours de mandat pour la durée non écoulée de celui-ci;

ATTENDU le départ de Mme Julie Proulx, le 24 septembre 2019, qui agissait à titre de membre désigné CII au conseil d'administration depuis le 26 mars 2018;

ATTENDU QUE trois candidatures ont été recommandées par le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre tenue le 24 octobre 2019, d'entériner la nomination de Mme Miriam Tessier, à titre de membre désigné du conseil des infirmières et infirmiers au conseil d'administration du CISSS de Laval.

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval entérine, unanimement, la nomination de Mme Miriam Tessier, à titre de membre désigné du conseil des infirmières et infirmiers (CII) au conseil d'administration du CISSS de Laval pour la durée non écoulée du mandat.

7.1.4 Reconnaissance des organismes communautaires

Document déposé:

- 7.1.4_(1)_Rapport synthèse_Comité aviseur PSOC 2019_10_11

Le cadre de référence régional *L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise* prévoit le processus pour la reconnaissance et l'admissibilité au financement des organismes communautaires dans le cadre du *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC). Ainsi le CISSS de Laval désire reconnaître formellement l'organisme *Mieux-Naître à Laval* comme organisme communautaire.

RÉSOLUTION: 2019 11 1621

Reconnaissance des organismes communautaires

CONSIDÉRANT QUE le Cadre de référence régional *L'action communautaire, une contribution essentielle à la santé et au bien-être de la population lavalloise*, adopté le 17 septembre 2015, encadre un processus de reconnaissance et d'admissibilité au financement des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Mieux-Naitre à Laval* a déposé une demande formelle de reconnaissance et d'admissibilité au financement au *Programme de soutien aux organismes communautaires*;

CONSIDÉRANT QU'un comité avisier s'est rencontré les 12 mars, 11 avril, 28 août et 4 septembre 2019 pour analyser la demande;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Mieux-Naitre à Laval* répond à tous les critères de reconnaissance et d'admissibilité au financement;

CONSIDÉRANT QUE les activités de *Mieux-Naitre à Laval* sont complémentaires avec celles des autres organismes lavallois;

CONSIDÉRANT QUE *Mieux-Naitre à Laval* a développé l'offre de service communautaire d'un centre de ressources périnatales en cohérence avec les activités de l'action communautaire autonome;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'économie sociale réalisées par *Mieux-Naitre à Laval* lui servent à obtenir de l'autofinancement pour le volet communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'économie sociale de *Mieux-Naitre à Laval* constituent un moyen pour amener la clientèle à participer aux autres activités non marchandes de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE *Mieux-Naitre à Laval* apporte une attention particulière aux personnes démunies;

CONSIDÉRANT QUE *Mieux-Naitre à Laval* opère un milieu de vie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité avisier;

CONSIDÉRANT QUE le *Comité régional sur les organismes communautaires* a signifié son accord à ladite recommandation;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval approuve unanimement la reconnaissance formelle de l'organisme *Mieux-Naitre à Laval* comme organisme communautaire oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux et l'admissibilité au financement en appui à la mission globale au *Programme de soutien aux organismes communautaires* de l'organisme *Mieux-Naitre à Laval*.

7.1.5 Adoption du rapport sur l'application de la *Politique pour un environnement sans fumée du CISSS de Laval* (no 069-2017-DSPu)

À la demande du président, ce point est retiré de l'ordre du jour et déposé à une date ultérieure.

7.1.6 Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec

Documents déposés:

- 7.1.6_(1)_Bilan DPJ Laval 2019_FINAL;
- 7.1.6_(2)_Bilan DPJ Provincial 2019_FINAL.

À titre informatif, le bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec est déposé.

7.1.7 Reconduction de la désignation du comité scientifique et d'éthique de la recherche du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 7.1.7_(1)_CISSS de Laval - Reconduction de la désignation ministérielle 2019-2022;
- 7.1.7_(2)_Lettre du MSSS_Conditions de reconduction_ désignation du CÉR_CISSS de Laval

Il est du devoir au conseil d'administration d'aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux qu'il entend se conformer aux conditions arrêtées par le ministre pour maintenir cette désignation pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022.

RÉSOLUTION: 2019 11 1623

Reconduction de la désignation du comité scientifique et d'éthique de la recherche du CISSS de Laval

ATTENDU QUE le Centre intégré de la Santé et des Services sociaux de Laval a demandé la reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec qui permet au comité scientifique et d'éthique de la recherche de notre établissement d'évaluer les projets de recherche qui visent des clientèles mineures et des personnes majeures inaptes;

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, dans sa correspondance du 17 septembre 2019 a approuvé la reconduction de la désignation du comité scientifique et d'éthique de la recherche pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022, conditionnellement à ce que l'établissement :

- s'engage à aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux de tout changement au comité scientifique et d'éthique de la recherche lors de sa prise d'effet et de faire entériner la nomination d'un nouveau membre par le conseil d'administration avant son entrée en poste;
- s'engage à s'assurer que le comité scientifique et d'éthique de la recherche soumette le rapport annuel de ses activités selon le format indiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les délais prévus.

ATTENDU QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux demande au conseil d'administration de lui confirmer par écrit son acceptation des conditions de reconduction du mandat du CER.

ATTENDU QUE dans la mesure où le conseil accepte ces conditions, la reconduction de la désignation confèrera au comité scientifique et d'éthique de la recherche la compétence pour évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de personnes mineures ou majeures inaptes.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration a pris connaissance des conditions associées à la reconduction de la désignation du comité scientifique et d'éthique de la recherche et s'engage à :

1. aviser la Direction de la qualité des données, de la recherche et de la coordination interne de tout changement apporté à la composition du comité lors de sa prise d'effet, qu'il s'agisse du départ ou de la nomination d'un membre, selon les modalités prévues par le MSSS;
2. s'assurer que le CER effectue un rapport annuel de ses activités, dans le format indiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et le transmette à la Direction de la qualité des données, de la recherche et de la coordination interne selon le calendrier transmis.

7.1.8 Nomination du directeur des soins infirmiers au CISSS de Laval

Le 21 mars 2019, le conseil d'administration du CISSS de Laval autorisait la PDG à procéder à l'ouverture du concours pour le poste de directeur des soins infirmiers (2019-03-1498). L'affichage du poste de directeur des soins infirmiers s'est déroulé du 30 septembre au 15 octobre 2019.

RÉSOLUTION: 2019-11 1624

Nomination du directeur des soins infirmiers au CISSS de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 173 1° de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

ATTENDU la décision unanime du comité de sélection tenu le 30 octobre 2019 de retenir la candidature de Mme Elaine Cardinal à titre de directrice des soins infirmiers au CISSS de Laval;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval :

1. Nomme à l'unanimité Mme Éline Cardinal à titre de directrice des soins infirmiers au CISSS de Laval à temps complet dont l'entrée en fonction est le 18 novembre 2019;
2. Lui accorde 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa promotion, soit 149 637,16 \$ annuellement. Ce salaire se situe à l'intérieur de la classe salariale 25 du poste de directrice des soins infirmiers.

7.2 Affaires médicales

7.2.1 Ajouts et retraites de signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Document déposé:

- 7.2.1_(1)_Tableau - signataires autorisés

Dans un objectif de conformité avec les exigences de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) entourant le processus de signature des demandes de paiement, l'établissement a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement apporté en cours d'année à la liste des signataires autorisés en fonction du plan de délégation adopté le 20 septembre 2018.

RÉSOLUTION: 2019 11 1625

Ajout et retrait de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de se conformer aux exigences de la RAMQ concernant la mise à jour des signataires autorisés;

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels doit autoriser l'ajout, la modification et le retrait de signataires autorisés;

ATTENDU QUE les signataires autorisés, dont la fonction figure au plan de délégation du CISSS de Laval, ont la responsabilité d'attester l'exactitude des demandes de paiement qui leur sont soumises;

ATTENDU QUE le CISSS de Laval a l'obligation de présenter au conseil d'administration tout changement à la liste des signataires autorisés, dont les ajouts et les retraits suivants;

AJOUTS

- Docteure Pascale Hamel, chef du Département de pédiatrie

RETRAIT

- Docteure Yvette Quynh Phan, chef du Département de pédiatrie

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement la liste révisée (annexe 2) des signataires et il est résolu d'aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec dans les 30 jours suivant la décision du conseil d'administration.

7.2.2 Congés d'un médecin de famille et d'un médecin spécialiste membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.2_(1)_03-Lettre - Congés médecins de famille et spécialistes - CMDP 17-10-19

Des demandes de congés dans l'établissement de la part de médecins, dentistes ou pharmaciens ont été déposées en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2019 11 1626

Congés d'un médecin de famille et d'un médecin spécialiste membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec les articles 86 et 88 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements*;

ATTENDU QUE les demandes de congés de médecins sont faites en conformité avec l'article 21 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis la procédure « Gestion des plans d'effectifs médicaux en spécialité » le 28 novembre 2016, procédure modifiant plusieurs règles, dont celle relative aux congés de service des médecins spécialistes;

ATTENDU QUE le comité d'examen des titres en date du 20 septembre 2019 recommande à l'Exécutif du CMDP les dates de début et de fin des congés des membres;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration de confirmer les dates de début et de fin des congés des membres, telles qu'entérinées à la séance du 17 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du CISSS de Laval confirme les dates de début et de fin du congé du médecin de famille et du médecin spécialiste suivants :

Docteure Emmanuelle Deneault-Lombart, médecin de famille – Permis 11-055

Date du congé de service : 3 mai 2019 au 21 juin 2020

Docteure Alexandrine Larouche, pédiatre – Permis 18-676

Date du congé : 15 septembre 2019 au 1^{er} juillet 2020

7.2.3 Démissions d'un médecin de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Document déposé:

- 7.2.3_(1)_04-Lettre – Démissions_médecins_spécialistes et famille

Des demandes de cessation définitive d'exercer leur profession dans l'établissement de la part de médecins de famille, de médecins spécialistes sont déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne* du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

RÉSOLUTION: 2019 11 1627

Démissions d'un médecin de famille et de médecins spécialistes membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

ATTENDU QUE les demandes de membres du CMDP de cesser définitivement d'exercer leur profession dans l'établissement ont été déposées en conformité avec l'article 20.4 du *Règlement de régie interne du CMDP* du CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le comité exécutif du CMDP recommande au conseil d'administration d'accepter les démissions présentées à la séance du 26 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval accepte unanimement les démissions suivantes :

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Jacques Laplante, hématologue – Permis 84-388

STATUT : Membre actif

Date : 12 avril 2018

Docteur Michel Maheu, hématologue – Permis 75-060

STATUT : Membre actif

Date : 30 juin 2019

Docteure Sarah Lamarche, hématologue – Permis 19583

STATUT : Membre actif

Date : 3 janvier 2019

MÉDECIN DE FAMILLE

Docteur Fahd Awada – Permis 15-026

STATUT : Membre actif

Date : 10 décembre 2019

7.2.4 Dépôt: Prolongation de statuts et privilèges de médecins membres du CMDP du CISSSS de Laval

Documents déposés:

- 7.2.4_(1)_02 - Lettre - Prolongation de statuts et privilèges médecins et dentistes;
- 7.2.4_(2)_02 - Tableau_médecins_de_famille_sans modification
- 7.2.4_(3)_02 - Fusion mds spécialistes sans modification;
- 7.2.4_(4)_2019-11-1615_Résolution_Prolongation_privilèges_sans_modification

Dépôt de la résolution et documents afférents entérinés par acte de délégation du conseil d'administration à M. Christian Gagné, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration du CISSS de Laval pour la prolongation de statuts et privilèges de médecins de famille et spécialistes membres du CMDP du CISSSS de Laval.

7.2.5 Dépôt: Prolongation de statuts et privilèges avec modifications de médecins membres du CMDP du CISSSS de Laval

Documents déposés:

- 7.2.5_(1)_01-Lettre - Prolongation de statuts et privilèges médecins avec modifications
- 7.2.5_(2)_01-Tableau_médecins famille avec modifications;
- 7.2.5_(3)_01-Fusion Médecins spécialistes avec modifications;
- 7.2.5_(4)_2019-11-1616_Résolution_Prolongation_privilèges_avec modifications

Dépôt de la résolution et documents afférents entérinés par acte de délégation du conseil d'administration à M. Christian Gagné, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration du CISSS de Laval pour la prolongation de statuts et privilèges avec modifications de médecins de famille et spécialistes membres du CMDP du CISSS de Laval.

7.2.6 Dépôt: Prolongation de statuts et privilèges d'un médecin membre du CMDP suite à l'incapacité de terminer l'étude d'une demande de prolongation avec modifications

Documents déposés:

- 7.2.6_(1)_03-Lettre CECMDP à C.Gagné - Privilèges Dre Yoanna Skrobik;
- 7.2.6_(2)_2019-11-1617-Résolution_Prol_privilèges_prorogation_YS_signée.

Dépôt de la résolution et documents afférents entérinés par acte de délégation du conseil d'administration à M. Christian Gagné, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration du CISSS de Laval pour la prorogation du statut et des privilèges d'un médecin membre du CMDP suite à l'incapacité de terminer l'étude de sa demande de renouvellement.

7.2.7 Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

Document déposé:

- 7.2.7_(1)_Liste_Stages 2019-2020-résidents 2019-09-13

Le CISSS de Laval reçoit chaque année des résidents en médecine et en pharmacie provenant principalement de l'Université de Montréal ainsi que d'autres universités. En conformité avec l'article 88 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements et des règlements de régie interne du CMDP, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens présente la liste des résidents des Facultés de médecine et de pharmacie de l'Université de Montréal et autres universités du Québec et recommande au conseil d'administration de leur attribuer le statut de résident.

RÉSOLUTION: 2019 11 1628

Octroi du statut des résidents en médecine et en pharmacie

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux et au Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, le conseil d'administration doit accorder, à un médecin, à un dentiste ou à un pharmacien le statut de résident;

ATTENDU QUE ce statut est accordé suivant la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

ATTENDU QUE le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a préparé une liste des résidents en médecine et en pharmacie de l'Université de Montréal et autres universités du Québec qui entreprennent leur stage au CISSS de Laval ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service de Laval octroie unanimement le statut de résident aux personnes représentées au tableau de l'annexe 3.

7.3 Qualité, sécurité, performance et éthique

7.3.1 Mise à jour du site web Votre système de santé de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) – Données 2015-2016

Document déposé:

- 7.3.1_(1)_ICIS 2017-2018 20191001_F

Le 30 mai dernier, l'ICIS a procédé à la mise à jour des indicateurs disponibles sur le site web « Votre système de santé - en détail ». Ce site présente différents indicateurs de santé pancanadiens accessibles à la population. Les résultats présentés pour le Québec couvrent les activités de courte durée et sont présentés à l'échelle provinciale et régionale ou encore à l'échelle des établissements.

8 AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et de pharmaciens membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 8.1_(1)_02-Lettre - Nominations médecins - CMDP 17-10-19

Dr. Alain Turcotte dépose pour adoption par le conseil d'administration les demandes de nomination de nouveaux médecins et pharmaciens qui sont conformes aux orientations ministérielles transitoires, au plan d'effectifs médicaux et au plan d'organisation de l'établissement.

RÉSOLUTION: 2019 11 1629

Nominations de nouveaux médecins de famille, spécialistes et de pharmaciens membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval

ATTENDU la recommandation du comité d'examen des titres du CISSS de Laval le 20 septembre 2019;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval le 17 octobre 2019;

ATTENDU QUE les médecins concernés ont pris connaissance de la résolution et ont signé le formulaire d'engagement et de respect des obligations rattachées à la jouissance des privilèges octroyés;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présenté et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval entérine unanimement les nominations suivantes:

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteure Claudie Lavoie-Gagnon, hémato-oncologue – Permis 18-087

Période applicable : 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Michael James Newmarch, hémato-oncologue – Permis R19545

Période applicable : 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Roger Francisco Valdivieso O'Donova, urologue – Permis 18-472

Période applicable : 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

MDECINS DE FAMILLE

Docteure Marylène Chesnay, médecin de famille – Permis 03-146

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Marie-Laurence Guimond, médecin de famille – Permis 19-441

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur Tahar Amine Mouloua, médecin de famille – Permis 19-763

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Bilolo Yessica Ngalula Kambaji, médecin de famille – Permis 19-543

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteur The Tran Jean Nguyen, médecin de famille – Permis 16-798

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Cloé Poulin-Groulx, médecin de famille – Permis 19-615

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Yasmine Talab, médecin de famille – Permis 14-435

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

Docteure Narimane Tafticht, médecin de famille – Permis 19-458

Période applicable: 14 novembre 2019 au 8 novembre 2020

PHARMACIENS

Madame Valérie Bonhomme, pharmacienne – permis 209152

Monsieur Jean-François Croteau, pharmacien – permis 206335

8.2 Rapport annuel 2018-2019 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Laval

Documents déposés:

- 8.2_(1)_01-Lettre - Rapport annuel 2018-2019 du CMDP-CMDP 17-10-19;
- 8.2_(2)_01_Rapport annuel 2019

Dr. Martin Chénier dépose le rapport annuel 2018-2019 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et revoit avec le conseil d'administration les faits saillants en conformité avec la *Loi sur les services de santé et les*

services sociaux (LSSSS) et le Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Laval.

9 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

9.1 Prolongation du mandat du directeur de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval

M. Christian Gagné dépose pour adoption, une recommandation au ministre de la Santé et des Services sociaux pour la prolongation du mandat du directeur de santé publique du CISSS de Laval, Dr Jean-Pierre Trépanier, pour une période de quatre ans.

RÉSOLUTION: 2019 11 1630

Prolongation du mandat du directeur de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval

ATTENDU QU'en vertu de l'article 372 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le ministre nomme, sur recommandation de l'Agence, un directeur de santé publique;

ATTENDU QUE l'article 6 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui précise que l'établissement (CISSS de Laval) exerce les fonctions, pouvoirs et responsabilités de l'Agence;

ATTENDU QUE l'article 77 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et prévoit que l'établissement (CISSS de Laval) exerce les fonctions d'une agence, prévues aux articles 371 à 372.1 et 374 de la LSSSS;

ATTENDU QUE l'article 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* prévoit que le conseil d'administration applique le taux de salaire correspondant aux classes d'évaluation applicables aux postes des cadres médecins;

ATTENDU QUE la structure organisationnelle du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval a été approuvée par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 15 avril 2015;

ATTENDU QUE par résolution numéro 2016-02-152, le conseil d'administration recommandait le 18 février 2016 au ministre de la Santé et des Services sociaux, de nommer Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique au CISSS de Laval;

ATTENDU QUE le 3 mars 2016, le ministre de la Santé et des Services sociaux nommait Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique du CISSS de Laval, à raison de deux jours complets par semaine, à compter du 14 mars 2016 et ce, jusqu'au 13 mars 2017;

ATTENDU QUE le 16 mars 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux renouvelait le mandat de Dr Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique du CISSS de Laval, à raison de deux jours complets par semaine, à compter du 14 mars 2017, et ce, jusqu'au 13 mars 2020;

ATTENDU QUE le mandat de Dr Jean-Pierre Trépanier vient à échéance;

ATTENDU QUE Dr Jean-Pierre Trépanier satisfait à toutes les exigences reliées à sa fonction;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration recommande au ministre de la Santé et des Services sociaux de prolonger la nomination de Dr Jean-Pierre Trépanier au poste de directeur de santé publique au CISSS de Laval pour une période de quatre ans soit jusqu'au 13 mars 2024 et d'appliquer le taux de salaire correspondant à la classe d'évaluation "J" applicable au poste de directeur de santé publique au CISSS de Laval en conformité avec le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*.

9.2 Rapport annuel des activités d'enseignement et de recherche - 3

Document déposé:

- 9.2_(1)_Rapport annuel DEUR_2018-2019_FINAL_CA_2019-10-28

M. Alex Battaglini dépose et revoit avec les membres du conseil d'administration le rapport annuel des activités d'enseignement et de recherche. Dans ce troisième rapport annuel, les données présentées couvrent les activités d'enseignement et de recherche.

10 QUALITÉ, SÉCURITÉ, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

Il n'y a aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

11 AFFAIRES CLINIQUES

Il n'y a aucun sujet pour ce point récurrent de l'ordre du jour.

12 AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

12.1 Comité de vérification

12.1.1 Situation financière à la période 6 s'étant terminée le 14 septembre 2019, le rapport trimestriel AS-617 et le rapport détaillé RR-444

Document déposé:

- 12.1.1_(1)_5.1_Résultats consolidés 2019-2020_P6_(sommaire)
- 12.1.1_(2)_5.1_Suivi_MOI,TS&ASP_P06;
- 12.1.1_(3)_5.1_1104-5267_AS-617_2019-2020_P6_V1_VF
- 12.1.1_(5)_63104_1104-5267_RR-444_2019-2020_P6_V0_1 (29-10-2019) VF

M. Sylvain Simard présente les résultats réels cumulatifs du fonds d'exploitation à la période 6 s'étant terminée le 14 septembre 2019 présentant une situation financière déficitaire de 9,9 M\$ sur un budget cumulatif de 418,9 M\$.

Les documents soumis présentent les résultats du fonds d'exploitation ainsi que les variations des résultats réels cumulatifs, avec l'exercice 2018-2019, des heures travaillées, du temps supplémentaire, de la main-d'œuvre indépendante, de l'assurance salaire et de l'assignation temporaire. Également déposés sont les rapports financiers à la période 6 tel que requis par le MSSS : le rapport trimestriel AS-617 et le rapport détaillé RR-444.

Le déficit de 9,9 M\$ au 14 septembre 2019 s'explique par les dépenses supplémentaires de 1 M\$ pour le projet de regroupement des laboratoires (Lanaudière, Laurentides et Laval), les coûts supplémentaires de 2,3 M\$ pour les nouveaux médicaments antinéoplasiques (oncologie) et les coûts supplémentaires estimés à 1,3 M\$ pour deux crises médiatisées importantes survenues à l'urgence psychiatrique et à la

Résidence Louise-Vachon. La pression financière liée à l'ouverture de 48 lits de médecine (Cité-de-la-Santé et HJR – une demande financière a été acheminée au MSSS à cet effet) et celle des lits occupés par les NSA en santé physique, la pénurie de main-d'œuvre et les coûts supplémentaires pour l'assurance salaire expliquent le différentiel de 5,3 M\$. Le CISSS de Laval a transmis au MSSS deux informations complémentaires en lien avec le AS-617, soit : l'analyse de la projection du déficit au 31 mars 2020 et la note sur les médicaments ci-joints.

RÉSOLUTION: 2019-11-1631

Situation financière à la période 6 s'étant terminée le 14 septembre 2019, le rapport trimestriel AS-617 et le rapport détaillé RR-444

ATTENDU QUE la situation financière du CISSS de Laval telle que présentée pour la période financière 6 s'est terminée le 14 septembre 2019;

ATTENDU QUE la prévision financière du CISSS de Laval telle que présentée au rapport trimestriel et au rapport détaillé pour la période 6 s'est terminée le 14 septembre 2019;

ATTENDU QU'un suivi régulier de la situation financière est assuré par l'établissement et que des mesures ont été prises et le seront dans les prochaines périodes afin de s'assurer qu'à l'exception des coûts supplémentaires du projet autofinancé des laboratoires que le respect de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2020 est atteint;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, lors de sa rencontre tenue le 4 novembre, d'adopter des résultats financiers, du rapport financier trimestriel et du rapport détaillé pour la période 6 s'étant terminée le 14 septembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dument présentée et appuyée, le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval adopte unanimement les résultats financiers, le rapport financier trimestriel et le rapport détaillé pour la période 6 s'étant terminée le 14 septembre 2019.

13 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à signaler.

14 DIVERS

Aucun dépôt pour ce point.

15 DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée régulière du conseil d'administration aura lieu le 30 janvier 2020.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée régulière du 14 novembre 2019 est levée à 20 h 45.

Le président,

Le secrétaire,

Yves Carignan

Christian Gagné